

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé Lundi 16 octobre 2023

Présents : Marc MAYNADIE, Victorin AHOSSIN, Florence BOUYER, Vanessa COTTET, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Laurence DUVILLARD, Hassan EL KHSSIME, Delphine GHIGINO, David GUILLIER, Gautier Hureau, Eric LENIEWSKA, Alexandre MELOUX, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Alexia ROULAND, Narcisse ZWETYENGA.

Via Teams : Hervé DEVILLIERS, Marie-Pierre GUENFOUDI, Yamina KROUK, Catherine VERGELY

Excusés : Anaïs CARNET, Marjolaine GEORGES, Cyprien GUILLOT, Céline LAURENT, Franck MENETRIER, Maxime SAMSON, Angela STRATAN, Françoise TENENBAUM, Christine TOURNAY

Absents : Guillaume BELTRAMO, Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Dimitri CHESNEAU, Amandine CHIRADE, Claude-Henri CUNIT, Valentin DERANGERE, Géraud DUCOIN, David ERIMUND, Philippe FAGNONI, Mathis FOURCHE, Gérard GERMOND, Anaïs GOUTERON, Carine HENRIOT, Héloïse HEULIN, Jean-Marie HEYDEL, Caroline HOUTMANN, Mai Li LADRANGE, Romane LARIVE, Anaïs LOUISET, Katia MAZALOVIC, Hugo MORET, Marie-Catherine MORGANT, Thomas MOUILLOT, Thierry MOULIN, Romane PHILIPPOT, Lucie PORTERET, Valentine REMY, Maxence ROULLIAT, Freddy SERVEAUX, Alexis SIMONOT, Claire TINEL, Pierre VANDERMAESEN, Camille VERGNON, Maéva WENDREMAIRE

Procuration : Philippe GUERIT à Marc MAYNADIE, Agnès JACQUIN à Laurence DUVILLARD

Ordre du jour

I - Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 18/09/2023

II - Informations générales/Textes

III - UMDPC

Relevé de décisions / DU injections thérapeutiques de la face

IV - Finances

V - Scolarité

1) Compte-rendu du comité pédagogique Odontologie du 09/10/2023

3 postes de CCU AH Odontologie

Dr Issad Mehdi

Dr Al Haslabi Nihad Alexandre

Dr Hainot Rapapahel à mi-temps

2) Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 03/10/2023

3) Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 12/10/2023

4) Point sur les ECOS

VI - Questions étudiants

VII - Questions diverses

La séance, en présentiel en R01 et en visioconférence par Teams, est ouverte à 17h00 par le Professeur MAYNADIÉ.

Il excuse l'absence de Mesdames Tournay et Stratan, qui sont retenues par la 1^{ère} session des EDN qui a débuté ce jour.

Il s'agit de l'une des nouveautés de la réforme du 2^e cycle, qui ne constitue pas un challenge sur le plan technique. Pédagogiquement, elle se situe en tout début de 6^{ème} année et non en fin de 6^{ème} année. Le Doyen remercie Maxime Samson et Emmanuel Simon qui assurent la responsabilité de l'épreuve.

Cet après-midi a eu lieu une minute de silence en hommage au professeur Dominique Bernard, assassiné.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 18/09/2023 (*conf. annexe*)

Le compte-rendu est **validé à l'unanimité**.

II – Informations générales / textes officiels (*conf. annexe*)

- Arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 29 mars 2023 portant majorations exceptionnelles de l'indemnisation des gardes des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé.

NOR : SPRH2323933A

- Arrêté du 6 septembre 2023 portant majoration exceptionnelle des taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans la fonction publique hospitalière

NOR : SPRH2323928A

Dans les cas prévus par décret du 30 novembre 1988, les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif sont fixés : à 0,34 euros pour le travail normal de nuit ; à 1,80 euros pour le taux de majoration pour travail intensif ; à 2,52 euros pour le taux de majoration pour travail intensif.

- Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

NOR : TFPF2323366A

Le montant des remboursements des frais de mission et de restauration sont réévalués. Les nouveaux montants sont les suivants :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F.CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F.CFP

..

. – Au *b* de l'article 1, le montant: «120 €» est remplacé par le montant: «150 €».

• Arrêté du 28 septembre 2023 portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine
 NOR : *ESRS2326053A*

Art. 1er. – L'article 7 de l'arrêté susvisé du 21 décembre 2021 est ainsi modifié: 1° La deuxième phrase du premier alinéa est remplacée par les dispositions suivantes: «Les catégories de questions sont réparties en questions à réponses multiples avec une ou plusieurs réponses exactes parmi quatre à cinq propositions, en questions à réponse unique parmi quatre à cinq propositions, en questions à nombre de réponses précisé parmi quatre à cinq propositions, en questions à nombre de réponses précisé longues avec une à cinq propositions exactes parmi dix à vingt-cinq propositions, en zones à pointer dont le nombre est précisé, en questions à réponse ouverte et courte sous forme de réponse libre d'au maximum cinq mots et en tests de concordance de scripts.»;

Art. 2. – Le deuxième alinéa du I de l'article 9 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes: «Ces épreuves sont organisées dans les centres d'épreuves définis à l'article 3 et se déroulent sur deux plages horaires de trois heures chacune, composée d'un ensemble de questions isolées et de dossiers progressifs pouvant intégrer des problèmes à élément clé. Les questions et dossiers peuvent revêtir un caractère multidisciplinaire. Les formats des questions isolées ou des questions au sein des dossiers progressifs sont précisés à l'article 7. Chaque dossier progressif est composé de trois à huit questions. Chacune de ces plages horaires représente un total de 90 à 110 questions de différentes catégories et constitue une unité de composition. Chaque unité de composition est indépendante l'une de l'autre de façon à faire l'objet d'une composition puis d'une correction autonome. Les épreuves de la seconde session ne comportent pas de lecture critique d'article».

Art. 6. – L'article 14 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes : Des comités d'examineurs locaux, composés de deux examinateurs, sont constitués dans chaque université ou établissement organisant des ECOS. Ces comités d'examineurs sont chargés d'évaluer les stations des ECOS organisées dans l'université. A ce titre, chaque comité d'examineurs accueille l'étudiant au niveau de la station. Chaque examinateur supervise et analyse les actions de l'étudiant durant l'épreuve liée à la station et attribue une note établie à partir d'une grille nationale standardisée d'évaluation par grands domaines d'apprentissage. Le comité d'examineurs signale au coordonnateur local tout problème survenu. Les évaluations sont transmises par l'intermédiaire d'un lien internet sécurisé au jury national par les examinateurs et sous la supervision du coordonnateur local.

Le nombre de zones à pointer est préciser.

Le Pr. Ortega demande s'il convient de modifier le format des questions d'examens facultaires déjà transmises. Le Doyen indique qu'il faudra voir cela avec Maxime Samson. Idem en ce qui concerne les TCS : il faudrait travailler dessus pour en fournir et entraîner les étudiants. Cela a déjà été évoqué par le passé mais plus depuis un moment. Un TCS ne se rédige pas seul mais collégalement pour avoir un spectre large de personnes répondant, de l'hyper spécialiste au non spécialiste. Il faut en reparler car cette modalité docimologique est désormais validée par un texte.

C'est très compliqué vu déjà le temps mis à recevoir les sujets des examens dans les formats demandés.

Le KFP est traduit à l'article 7 de l'arrêté par problème à élément clés.

Il n'y a pas de LCA dans les épreuves de 2^e session parce qu'il n'y a pas d'éléments de rang A en LCA. La 2^e session ne sert qu'à valider les éléments de rang A qui sont la base de la base que les étudiants doivent connaître.

III – UMDPCS (conf. annexe)

DU Injections thérapeutiques de la face en chirurgie plastique, maxillo-faciale et odontologie (conf. annexe)

Le Pr. Zwetyenga présente le dossier d'habilitation.

On constate actuellement une nette augmentation des demandes d'injections (principalement de toxine botulique et d'acide hyaluronique), qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Le CNOM a recommandé que les médecins qui pratiquent ces injections suivent une formation, notamment via un DU avant de se lancer dans cette pratique. En effet, manier les injections thérapeutiques sans formation scientifique théorique et pratique solide peut conduire à des complications graves.

Le responsable universitaire de ce DU est le Pr. Zwetyenga.

Public concerné : les titulaires d'un diplôme français ou étrangers permettant d'exercer la médecine générale, chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale, ORL, chirurgie de la face et du cou, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, dermatologie et vénéréologie, ophtamologistes, chirurgie dentaire et chirurgie orale ; les internes de ces spécialités ayant validé au moins six semestres. 64 heures d'enseignement sur une année universitaires pour les médecins et les chirurgiens, ainsi que les internes.

Organisation pédagogique : 40 heures d'enseignement sur une année universitaire pour les chirurgiens-dentistes (pour eux, seul l'appareil manducateur est concerné). 50% de la note sont constitués d'une note de mémoire sous la forme d'un article.

Droits administratifs : selon tarifs définis annuellement par le CA de l'uB et le ministère

Droits pédagogiques :

- ✓ 3 500 € pour les médecins et les chirurgiens
- ✓ 3 000 € pour les chirurgiens-dentistes
- ✓ 500 € pour les internes

Le point mort est fixé à 10 apprenants.

La création de ce D.U. est validée à l'unanimité.

IV – Finances (conf. annexe)

Six points sont inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. Avenant à la convention cadre Donation ARC/UB. Revalorisation des aides aux jeunes chercheurs et prolongation de la convention. Recette de 36 996 €.
2. Avenant n°2 à la convention de reversement UBFC-UB Master « Innovative drugs ». Le solde des crédits de 2019 à 2023 pourra être reporté sur l'année 2023/2024.
3. Modification de la convention de reversement UB/INSERM (vu au conseil d'UFR du 27/06/23). Seul le devis est modifié, le niveau de reversement par l'UB reste de 15 000€.
4. Convention de reversement SAYENS/UFR Santé : Afin de compléter le financement de l'upgrade de deux microscopes, SAYENS reverse la somme de 11 516€. Le montant de la subvention de la commission de recherche est de 48 450€.
5. Convention de prestation de service CHU/UB. Mise à disposition d'un informaticien au CHU (Grégory VIENOT) pour le déploiement des systèmes et réseaux informatiques au sein de l'équipe Recherches Epidémiologiques et Cliniques en Cancérologie Digestive (mission de 360h). Dépense de 12 000€.
6. Convention de partenariat IMT (Institut Mines Telecom à Albi)/UB. Cette convention, sans impact financier, définit les conditions du partenariat en vue de l'attribution d'un diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et d'ingénieur d'IMT à Albi.

Tous ces points sont validés à l'unanimité.

Le Doyen précise avoir eu à sa demande rendez-vous avec le Président de l'uB pour lui dire son agacement profond à cause des retards, dysfonctionnements, etc avec les services centraux et notamment sur le point des finances. Le recrutement de l'enseignant d'anglais pour l'odontologie qui est pourtant financé n'a pas été lancé. Il a également abordé le problème de la perte de postes du fait du départ des agents en mutation interne avec leur support de poste.

Le Doyen a indiqué au Président qu'à son sens l'administration centrale est là pour soutenir les composantes, les accompagner or il a plutôt l'impression que l'administration centrale fait tout pour nous bloquer. Et il lui a rappelé le poids de Santé au niveau de l'université et notamment dans la bonne place au classement de Shangaï. Avec l'EPE arrive tout le poids du CHU, du CGFL et de leurs chercheurs.

V – Scolarité

Compte-rendu du comité pédagogique Odontologie du 9 octobre 2023 (conf. annexe)

8 points figuraient à l'ordre du jour

- 1) Comment noter les étudiants sur leur comportement, leur assiduité, le rangement et nettoyage des matériels qui sont coûteux. L'idée est de sensibiliser les étudiants à la nécessité de nettoyer son poste de travail avant de quitter la salle. L'équipe pédagogique va lister les choses qu'elle aura remarquées, et il faudra harmoniser la façon de noter entre les enseignants.
- 2) **Contrat pédagogique des 2 étudiantes qui doublent leur 2^e année.** Cela se passe très bien. Elles ont la possibilité, puisqu'elles ne reprennent pas les TP validés, de suivre des TP de 3^e année en avance pour être plus aguerries lorsqu'elles arriveront en 3^e année. Il est précisé qu'en aucun cas elle ne pourront accéder en 2^e cycle sans avoir validé le 1^{er} cycle.
- 3) Un point a été fait sur les **étudiants en difficulté**. Les étudiants vont faire un sondage dans les deux années pour lister les demandes des étudiants en difficulté afin de proposer des actions pour les aider.

Certains manquent de dextérité pour les TP et ont vraiment besoin d'aide. Marc Maynadié se demande s'il ne faudrait pas insister dès la PASS sur l'importance de cette habilité des mains en coordination. Cela s'apprend, on peut gagner en dextérité au fil des années mais certaines personnes n'y parviennent pas. Apparemment, deux étudiants seraient concernés.

- 4) **Prothèses amovibles** : du renfort a été trouvé : une praticienne de la Nièvre Madame KOEKELCOREN va rejoindre l'équipe pour enseigner la prothèse amovible, en tant qu'enseignante vacataire. L'enseignante est qualifiée en médecine bucco-dentaire. Une praticienne d'Auxonne souhaite également intervenir dans les cours, pour des TP. Les enseignants actuels souhaitent pouvoir encadrer les 4^e années en clinique, ils seront moins disponibles pour les TP, de ce fait il faudrait plus d'intervenants pour ce qui est des TP.
- 5) **E-learning** : il y a une demande des cardiologues de faire de l'enseignement en e-learning. La discussion portait sur la possibilité d'accéder à cette demande. La réponse est oui à condition qu'une heure en présentiel soit assurée à l'issue du e-learning, afin de débriefer avec les étudiants.
- 6) **Inauguration de l'odontologie** enfin réalisée le 5 octobre. Caroline Houtmann et Vitorin Ahoosi se sont déplacés à Besançon et Des Bizontins dont Edouard Euvrard se sont déplacés à Dijon l'après-midi. Un reportage sera réalisé par France 3 le 15 novembre à l'UFR.
- 7) **Organisation de la clinique en 4^e année** : il faut réfléchir très tôt sur comment former les groupes d'encadrement des étudiants lorsqu'ils vont passer dans les services et comment coacher les étudiants. La réflexion est entamée. Il est prévu d'organiser un comité pédagogique spécialement pour parler de l'organisation de ces vacances cliniques. Les fauteuils seront installés pour la rentrée 2024 dans l'ancienne école de sages-femmes du CHU. Les fauteuils sont commandés et les travaux du bâtiment sont commencés. L'objectif de ce travail est également de commencer à préparer l'accréditation du 2^e cycle Odontologie. Caroline Houtmann a appris ce jour qu'une réunion se tiendra le 8 novembre avec Bernard Guiumelli, qui poursuit la mission, pour commencer à travailler sur l'accréditation.

Le Doyen aborde la question des 3 postes de chefs de cliniques :

- **Niad El Halbi** était PAST en 2022-2023, il a démissionné pour pouvoir se positionner sur un poste de CCUAH. Il se lance dans la carrière universitaire et cela passe par un poste de chef de clinique. Il lui faut obtenir un M2 et soutenir une thèse de sciences pour accéder au statut de MCU-PH. Le PHU existe également en odontologie.

- **Mehdi Issad** est actuellement docteur junior dans le service de Victorin Ahoosi. Il passe son DES de chirurgie orale le 27 octobre.

- **Raphaël Hainot**, praticien nancéien, qui souhaite venir à temps plein et assurer l'odontologie pédiatrique.

Victorin Ahoosi précise que Marie-Cécile Manière, PU-PH, ancienne vice-Doyenne de Strasbourg, responsable de la chaire de l'odontologie pédiatrique de Strasbourg, rejoint l'équipe. Elle a envoyé tout le programme de l'odontologie pédiatrique et l'équipe dijonnaise a élaboré le programme de l'enseignement dijonnais avec elle (contenu, TP, enseignements, TD). Elle sera bientôt à la retraite. Seuls ses trajets seront pris en charge, du fait de son statut. Avec elle, le travail porte également sur les maladies orales rares chez les enfants. Native de Dijon, cela lui tient à cœur que cette filière puisse s'y développer.

8) Divers

- Problème de son dans la salle de TP simulateurs ;
- La responsabilisation des enseignants par année pour que chaque enseignant puisse s'occuper spécifiquement d'une année en termes d'enseignement et de suivi pédagogique, pour être au plus près des étudiants, mieux identifier les difficultés pour mieux les gérer.
- 2 demandes de transfert : 1) une candidate en 2^e année, sportive de haut niveau mais sans que ce statut ne soit validé, qui veut quitter Besançon pour Dijon. Le texte le permet, c'est au Doyen de

donner son accord. Mais la politique commune des Doyens dans les cas de transferts est de les autoriser au changement de cycle, ce qui n'est pas le cas. Si elle rejoint Dijon, le transfert doit être financé.

2) Un étudiant de Nancy qui souhaite rejoindre Dijon pour la 4^e année car il a constaté la qualité de l'encadrement dont bénéficient les étudiants à Dijon.

- Souhait de réaliser une vidéo pour la journée portes ouvertes. Le Doyen conseille aux étudiants de contacter Régis Jarret, au service de communication central, qui travaille pour l'UFR Santé, ainsi que Baptiste Gaitet, au sein de l'UFR.

Compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie du 3 octobre 2023 (conf. annexe)

Les 2 et 3 octobre s'est déroulée au sein de l'UFR la 3^e édition de la voie des métiers et des talents, dédiée cette année à la découverte des métiers de l'industrie de santé. Ces journées sont plutôt organisées pour les collégiens et demandeurs d'emploi et des métiers à BAC+2 y sont présentés. Concernant Pharmacie, les métiers de pharmaciens industriels ont été présentés sous forme d'une frise dévoilant les différents types de métiers de pharmacien ainsi que les métiers associés à la fabrication du Médicament.

- 1) La déclinaison du logo de l'UFR par filières est validée. Des supports de communication pour les différents salons et journées portes ouvertes sont en cours de préparation. Pharmacie participe à Studyrama les 17 et 18 novembre ainsi qu'au salon des étudiants les 19 et 20 janvier 2024.
- 2) Le Président de l'ABEP, Alexandre Champagne, présente différents projets de l'association : organisation du forum des métiers de la Pharmacie le 4 octobre, mise en place du Tutorat des Années Supérieures (TAS), Student Exchange Program
- 3) Modifications de fiches filières : des modifications sont intervenues sur la fiche filière de la PH5 internat, la fiche filière du master AQPS a été validée.
- 4) Au niveau national, une charte sur les violence sexuelles et sexistes a été validée. Cette charte sera automatiquement jointe aux conventions de stages et devra être signée par les encadrants, qui acteront ainsi avoir connaissance de la procédure de signalement et de prévention des risques. Cette charte a été fournie à la scolarité.

Le projet de communication n'est pas finalisé mais une réunion avec la société AVS aura lieu le 20 novembre. La circonscription Pharmacie a souhaité avoir un logo plus marqué sur la filière pour avoir une meilleure visibilité et renforcer son attractivité. L'ARS finance l'opération.

Compte-rendu du comité pédagogie Médecine du 12 octobre 2023 (conf. annexe)

L'organisation des conférences EDN optionnelles a été abordée. Le nombre de participants est très bas pour le travail que cela nécessite. Il a été décidé de rendre cette UE optionnelle obligatoire à compter de la rentrée 2024-2025, en en changeant la dénomination. Elle donnera lieu à des points de parcours.

Le Pr. Zwetyenga a présenté le DU **Injections thérapeutiques de la face en chirurgie plastique, maxillo-faciale et odontologie**, évoqué supra.

Ce DU est validé à l'unanimité.

Ont été évoqués les stages de remédiation en médecine ainsi que les retards de transmission à la scolarité des fiches d'évaluation des stages, qui gênent les prises de décision lors des jurys.

A compter de novembre 2023 :

- Les étudiants auront l'obligation de récupérer sur Teams la fiche d'évaluation type
- De faire signer leur fiche d'évaluation personnellement à la fin de chaque stage
- De fournir à la scolarité le document dûment signé avant la délibération du jury de validation de l'année en cours (les modalités seront communiquées par la scolarité)
- La scolarité fera un communiqué à tous les étudiants, via Teams, pour signaler cette modification dans le processus

Par ailleurs, il a été décidé que tous les étudiants seront ajournés si les stages ne sont pas validés.

Les fiches filières des 3^e et 4^e années de l'IFMK de Nevers ont été examinées, et sont validées sous réserve de la correction de quelques détails de forme.

Le conseil valide ces fiches filière à l'unanimité.

VI - Point étudiants

- Demande des étudiants pour l'installation d'une fontaine à eau en différents points des bâtiments.
- Le point sur les ECOS n'est pas traité. Sauf à préciser qu'un mail de la conférence des Doyens est venu préciser le matériel d'auscultation cardiaque car un des matériels prévus n'existe plus. La SOFRACIM, société savante qui s'occupe de simulation a validé 3 types de matériels qui pourraient convenir.
- Le conseil d'administration de l'UNECD (dentaire) se tiendra à Dijon mi-mars 2024.
- Le week-end Santé et solidarité, inter-filières Santé plus STAPS, aura lieu également à Dijon, du 1^{er} au 3 mars 2024. Il s'agit de formations et conférences relatives à la Santé et à l'écologie.

Le Doyen conseille aux étudiants de contacter Guillaume Beltramo, MCU-PH en charge de cette question à l'UFR.

- Le NEM a collecté 43 634 euros cette année contre 51 700 € l'an passé.
- La participation des externes à la journée mondiale de la douleur de ce jour est saluée, 171 externes, 66 étudiants en IFSI 3^e année et 18 étudiantes sage-femme sont allés en binôme dans 61 services du CHU, munis d'un questionnaire de satisfaction concernant la douleur du patient. Les étudiants semblaient satisfaits de cette journée, une restitution plus complète sera faite ultérieurement. La directrice des soins du CHU, Christine Trojan, pilotait cette journée.
- Hervé Devilliers intervient sur la problématique des pots de thèse. Il déplore que les pots de thèse ne soient plus organisés non pour des raisons sanitaires mais pour des problématiques de veilleur. Le Doyen précise qu'il a discuté de ce point avec Jean-Marc Janiaut et évoqué ce point en bureau. Il a été dit que les étudiants pouvaient utiliser les salles pour les pots de thèse, il n'y a aucune raison de ne pas les autoriser. Le Doyen demande à ce que l'information soit diffusée largement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h40.